

a.a.v.r.e.

association des amis de la vallée du rhodon et des environs

Monsieur Franck Borotra
Président du Conseil Général des Yvelines
Hôtel du Département, 2, Place André Mignot
78012 Versailles Cedex

Milon la Chapelle, le 11 Septembre 2004

Objet : Commune de Milon la Chapelle
Lieu dit : l'étang à la pêche

Monsieur le Président,

Notre association depuis 30 ans s'attache à la préservation de la vallée du Rhodon depuis sa source et Port-Royal jusqu'à St Rémy-lès-Chevreuse.

Nous avons dans ces domaines des résultats marquants qu'il serait trop long de rappeler.

Nous nous sommes réjouis lorsque nous avons appris qu'un étang artificiel construit illégalement il y a 20 ans (l'étang à la pêche) avait, en raison de sa situation écologique et de la pollution qui s'y développait, été préempté par le Conseil général.

Nous attirons votre attention sur le fait que la pollution et les fréquentations douteuses sur ce site se poursuivent (antérieurement s'y étaient tenues des rêve – parties). Nous avons alerté vos services (Monsieur Sauvage Adjoint au Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement).

Vous trouverez ci-joint un jeu de photographies que nous avons prises début septembre et qui sont très significatives.

Il nous paraît tout à fait heureux que le Conseil Général fasse clore rapidement sa propriété et procède à une sérieuse dépollution du site (Batteries électriques de camions, huiles de vidange, plastiques divers,...).

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez porter à notre lettre dont nous remettons une copie au Maire de Milon et au Président du Parc Naturel Régional.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

J.M. Nathan-Hudson
Vice- Président

E. Aynaud
Président

Copies: Mr Y. Vandewalle – Président du Parc Naturel Régional
Mr J. Pelletier – Maire de Milon la Chapelle